



PROFIL *Express*

Le 31 mai 2002

Quelques points d'information avant l'assemblée générale du 11 juin

L'assemblée générale du syndicat aura lieu le 11 juin prochain, à la salle Gesù, 1200 rue de Bleury. Cette assemblée est importante. Outre le fait que ce sera la première occasion où les nouveaux et les anciens membres pourront se rencontrer, nous prendrons des décisions sur plusieurs dossiers prioritaires, notamment l'harmonisation et la négociation de la convention collective 2002-2005, la révision de la structure syndicale et l'adoption du budget. Vous recevrez l'ordre du jour et les documents afférents au cours des prochains jours. Nous comptons sur votre présence.

Entre-temps, nous vous transmettons quelques points d'information sur des sujets d'importance.

Intégration dans la nouvelle Ville

À ce jour, tous les professionnels, à l'exception de ceux qui ont le statut de provisoire, sont supposés avoir reçu une lettre du Service des ressources humaines. Cette lettre confirme les professionnels permanents dans leur poste ou les informe qu'ils sont en disponibilité et seront localisés sur les postes affichés. Quant aux occasionnels, ils doivent avoir reçu confirmation de leur affectation sur la base des conditions qui ont présidé à leur embauche.

Ceux qui n'auraient pas encore reçu de lettre, doivent s'informer auprès du gestionnaire de leur unité administrative ou communiquer avec le syndicat.

Des postes de professionnels identifiés comme des postes de cadres

Nous avons été informés de nombreuses anomalies quant à l'intégration dans notre unité syndicale des professionnels non syndiqués des anciennes municipalités de banlieue. Plusieurs postes de professionnels sont identifiés comme des postes de cadres alors qu'ils

devraient faire partie de l'unité du SPPMM. Ces anomalies surviennent particulièrement dans les secteurs de la culture et des sports et loisirs. Nous intervenons pour que la situation soit corrigée.

Couverture d'assurances

Depuis le 26 avril et ce, jusqu'à l'harmonisation des régimes d'assurances, la Ville assure l'intérim de la couverture d'assurances des professionnels anciennement membres du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal. Actuellement, la Ville procède au choix d'une compagnie d'assurances qui leur donnera une couverture et des conditions similaires à celles qu'ils avaient auparavant.

Les professionnels concernés doivent conserver toutes leurs factures de médicaments et frais médicaux remboursables pour pouvoir les présenter à la nouvelle compagnie dès qu'elle entrera en fonction. Les factures antérieures au 26 avril, date à laquelle le Tribunal du travail a rendu sa décision, doivent être référées au fonds de secours maladie-accident du SFMM.

Pour tout problème urgent, deux personnes du Service des ressources humaines sont à votre disposition :

- Sylvain Champagne au 872-4225 pour ceux dont le nom va de A à K;
- Michel Tremblay au 872-5842 pour ceux dont le nom va de L à Z.

Si la réponse obtenue n'est pas satisfaisante, communiquez avec le syndicat.

Adoption d'une structure syndicale intérimaire

À la réunion du 28 mai, le bureau de direction du syndicat a adopté une structure intérimaire afin d'intégrer les nouveaux membres. Cette structure comprend 18 sections formées d'anciens et de nouveaux membres. Vous serez bientôt appelés à choisir un représentant syndical ou à confirmer celui qui est en poste dans ses fonctions.